

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Adele Duval

<https://www.cadre21.org/membres/0bed3251f0ce1dd7f53c191f>

Date d'obtention : 2024-04-02 20:35:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de comprendre et de faire la différence entre un acte malveillant et un acte impulsif car cela va nous guider dans les étapes à suivre . De plus, nous devons nous baser sur les étapes de la trousse sexto pour intervenir le plus judicieusement possible dans la situation et appliquer le protocole en lien avec la nature de l'acte.

Il est également important d'évaluer le discours du parent face à l'évènement afin de savoir si nous devons faire un signalement DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'avoir une marche à suivre lors de situation sexto. Cela est rassurant pour savoir où s'enligner dans des moments où on se retrouve dans l'urgence et qu'on doit agir assez rapidement pour ne pas que la situation s'amplifie encore plus.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais particulièrement faire attention à la nature du geste mais aussi à ma posture en tant qu'intervenante. Il est important que chacune des parties se sentent écoutées et non jugées.